



- RAPPEL -



## ENCODAGE FEUILLE DE MATCH / DOCUMENTS D'IDENTITÉ

### Introduction

Ci-dessous, vous trouverez un rappel des points administratifs à respecter pour le critère A.12 du Label de base 1\*

#### **A.12 Respect des règles spécifiques du football à 2c2, 3c3, 5c5, 8c8 et 11c11 et respect des feuilles de matches**

- a) Le club applique strictement les règles spécifiques du football des jeunes ((2c2, 3c3, 5c5, 8c8 et 11c11 - Art B6.4 à B6.18, A7.183 et A7.184) et réalise ses feuilles de matches (Art. B6.90 à B6.99)
- b) Vérification : ces critères sont contrôlés par l'administration ACFF et par les vérificateurs qui passeront dans les clubs afin de vérifier le respect de ces obligations.
- c) Non-respect : Le non-respect de ces critères entraîne le retrait pur et simple du label pour la saison suivante art.A7.64

### **1. Encodage de la feuille de match**

#### Avant le match

- La sélection des joueurs doit être entièrement encodée et validée avant le début de la rencontre.
- La sélection des deux équipes doit être imprimée avant la rencontre afin d'effectuer l'appel des joueurs

#### Après le match

- La feuille de match doit être validée après la rencontre avec des possibles informations à y indiquer (cartes ID absentes, joueurs blessés, remarque(s) des clubs)

### **2. Documents d'identité (articles B6.101 & B6.104 | identification des joueurs)**

**Tout joueur inscrit sur la feuille de match d'une compétition officielle présente un document officiel d'identité ou une licence valable (y compris en catégorie U7 à U13).**

Voici les documents d'identité pouvant être valablement présenté :

1. Une carte d'identité ou un passeport valable délivré par les autorités, ou tout autre document valable délivré par les autorités muni d'une photo prouvant l'identité d'une personne ;
2. Un document de remplacement muni d'une photo, délivré par les services de police locaux en cas de perte ou de vol de la carte d'identité communale ou tout autre document officiel visé au point 1 ;
3. Un document imprimé muni d'une photo des données reprises sur la puce de la carte d'identité électronique ;
4. Un document imprimé muni d'une photo des données reprises sur la plate-forme digitale appropriée après lecture et couplement du document d'identité.

### **5. Vérification de l'identité (article B6.105)**

**Avant chaque match, la vérification de l'identité de tous les joueurs dont le nom figure sur la feuille de match est requise, même pour les catégories U7 à U13.** Cette vérification s'effectue en présence des joueurs concernés et du délégué officiel de chacune des équipes.

Lorsqu'un joueur ne peut présenter un document officiel d'identité, l'arbitre mentionne ce manquement sur la feuille de match.